

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2013

PLFSS 2014 - (N° 1412)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 124

présenté par

M. Paul, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales (Assurance maladie)

ARTICLE 33

I. – À l'alinéa 10, substituer à la deuxième occurrence du signe :

« , »,

le mot :

« minoré ».

II. – En conséquence, à la fin du même alinéa, supprimer le mot :

« , minoré ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.